

**MODALITÉS DE PARTICIPATION A LA BOUTIQUE FIDELITE
DU « COMPTOIR DU FROMAGE »
LE COMPTOIR DES PROS**

1. Caractéristiques de l'adhésion à la boutique fidélité Le Comptoir des Pros

L'adhésion au programme de fidélité Le Comptoir des Pros a pour objet de faire bénéficier ses participants des avantages décrits ci-après. L'utilisation et le bénéfice des avantages attachés à cette adhésion sont intuitu personae. L'adhésion est gratuite et entraîne l'acceptation des modalités de participation. Les adhérents au programme de fidélité acceptent que le programme soit modifié, en tout ou partie, à tout moment. Ils seront alors avertis par e-mail des modifications apportées et de leur date de prise d'effet. Les modalités d'adhésion mises à jour sont disponibles à tout moment sur le site Internet.

Définitions :

L'« Adhérent » ou « Vous »

La « Société organisatrice » : 5^{ème} étage

2. Adhésion au programme fidélité Le Comptoir des Pros

Le programme de fidélité Le Comptoir des Pros est ouvert à tout professionnel grossiste, crémiers-fromagers ou autre professionnel de la Consommation Hors Domicile achetant, auprès de grossiste pendant la période d'activation s'écoulant du 01/04/2025 au 31/12/2026.

L'obtention de points est liée aux résultats volumes des opérations promotionnelles « Boutique » du Comptoir du Fromage, dont la participation et l'objectivation sont déterminés entre l'Adhérent et les commerciaux Le Comptoir du Fromage. L'atteinte d'un objectif ouvre droit à un nombre déterminé de points, transférables sur votre compte grâce à un code obtenu de manière matérielle ou dématérialisée.

De manière ponctuelle, l'obtention de points peut être liée à l'achat de produits mis en avant par les commerciaux « Le Comptoir du Fromage ». Dans ce cas, la participation et le nombre de points gagnés sont déterminés entre l'Adhérent et les commerciaux Le Comptoir du Fromage.

Les points devront être utilisés et convertis en cadeau pendant la période d'activation pour donner droit à réception du cadeau fidélité.

Le nombre de points cumulés est accessible sur le tableau de bord de chaque membre.

Une seule ouverture de compte par personne physique est autorisée (même nom, prénom et code postal). Le programme est ouvert pour les entités présentes en France Métropolitaine uniquement.

Lors de son inscription sur le site, l'adhérent garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète. La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable si les renseignements qui lui auront été communiqués s'avéraient erronés.

Tout adhérent constatant l'utilisation frauduleuse de son compte devra en informer immédiatement le Service Clientèle via le formulaire d'assistance. La Société organisatrice décline toute responsabilité pour toute utilisation frauduleuse du compte d'un utilisateur.

Toute adhésion au Programme implique l'acceptation sans réserve de ces modalités de participation par l'adhérent. Les présentes modalités de participation prévalent sur tout texte antérieur.

L'adhérent est en droit de ne plus participer au Programme. Il devra alors le notifier par email à l'adresse contact@boutiquefidelite-lecomptoirdespros.fr. Toute personne qui demande la suppression de son adhésion doit impérativement convertir ses Points Fidélité en cadeau au plus tard 6 mois après la date de suppression de son adhésion. Les Points Fidélité non convertis dans ce délai seront automatiquement annulés.

3. Avantages du Programme fidélité Le Comptoir des Pros

3.1. Cumul de Points Fidélité dans la cadre générique des opérations promotionnelles « Boutique »

Les opérations promotionnelles « Boutique » du Comptoir du Fromage permettent à l'Adhérent de cumuler des points selon les objectifs volumes définis avec son commercial « Le Comptoir du Fromage ».

Chaque opération commerciale est présentée avec un argumentaire dédié qui précise la mécanique permettant de gagner des points, le nombre de points à gagner, les produits concernés ainsi que les dates de validité de l'opération.

Après chaque opération, selon les modalités définies plus haut, et spécifiques à chaque opération, l'Adhérent reçoit un code fidélité lui permettant de créditer ses points sur son compte. Pour créditer ses points l'Adhérent doit se rendre sur la page d'accueil et taper le code obtenu dans la barre de texte « code de fidélité ». Chaque code est à usage unique.

L'Adhérent peut utiliser tout ou partie de ses points après qu'ils aient été crédités sur son compte.

3.2 Date de démarrage du cumul de Points

Les points de fidélité sont cumulables dès l'ouverture du site internet du programme Le Comptoir des Pros au 28/04/2025.

3.3 Cumul de Points Fidélité dans le cadre d'opérations ponctuelles

Des points supplémentaires pourront également être accordés aux adhérents dans le cadre de campagnes promotionnelles ponctuelles. Les règles de ces opérations seront précisées dans des argumentaires dédiés.

4.Utilisation des Points Fidélité

Les Points Fidélité sont destinés à être convertis en cadeaux. Ces cadeaux et le nombre de points nécessaires pour les obtenir sont visibles sur le site www.boutiquefidelite-lecomptoirdespros.fr. Les cadeaux ou les points ne peuvent en aucun cas avoir une valeur de remboursement ou d'échange, être convertis en espèces ou être vendus ou monnayés sous quelque forme que ce soit.

Les Points Fidélité ne peuvent être transférés à un autre adhérent.

L'adhérent est informé que certains produits présents sur la plateforme ont un caractère saisonnier. Ainsi, lorsque le compte sera crédité, seuls les produits disponibles sur la plateforme pourront faire l'objet de commandes.

Étant donné le caractère saisonnier des cadeaux mis en ligne, La Société organisatrice se réserve également la possibilité de proposer un cadeau équivalent ou de recrediter les points à l'adhérent, si un produit en ligne au moment du passage de commande, n'était, finalement, plus disponible au moment de l'envoi.

En cas de retour des cadeaux choisis (cadeau défectueux, endommagés, ...), ces derniers ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèce, ou contre toute autre dotation. La Société organisatrice se réserve le droit d'échanger le cadeau contre un autre de valeur équivalente, ou de réparer ledit cadeau, ou encore de recrediter les points fidélité à l'adhérent.

En cas d'évènements indépendants de la volonté de la Société organisatrice qui rendraient impossible la délivrance dudit lot, la Société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer un cadeau par d'autres cadeaux de valeur équivalente ou supérieure.

Les Points Fidélité sont valables 2 ans et ne seront pas prolongés sauf indication contraire de Société organisatrice.

Au terme du programme de fidélité, tous les points non utilisés seront définitivement perdus et ne pourront en aucun cas donner lieu à remboursement, échange ou quelque contrepartie que ce soit.

5. Données personnelles

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les adhérents, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de l'Agence 5^{ème} Etage – 2/4 boulevard Jean Jaurès – 45000 ORLEANS et du Délégué à la Protection des Données, Maître LELIEVRE de l'étude SELARL LEGAHUIS CONSEILS.

5.1. Préambule

Toutes les données personnelles seront stockées dans un ou plusieurs fichiers en tenant compte de la législation en vigueur en France (loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles) et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relatif à

la protection des personnes physiques en lien avec le traitement des données à caractère personnel et concernant la libre circulation de ces données, l'ensemble de cette réglementation étant (ci-après dénommé RGPD). Les données personnelles sont traitées pour pouvoir informer les adhérents de manière efficace sur le déroulement du programme. Chaque adhérent dispose, conformément au RGPD, d'un droit d'information, de consultation, d'accès, de correction, d'opposition, d'un droit à l'oubli, d'un droit de transférabilité des données et d'un droit d'opposition au profilage et au traitement automatique.

5.2. Exécution du programme

Pour pouvoir participer, l'adhérent doit suivre la procédure indiquée dans les modalités de participation et envoyer les informations demandées dans le formulaire d'inscription. Lorsqu'une personne physique valide son inscription, les prestataires de service et sous-traitants de la Société organisatrice collectent et traitent les données personnelles des participants uniquement dans le but légitime d'administration et d'exécution du programme. Tout est mis en œuvre pour protéger votre vie privée et vous garantir une sécurité maximale quant à la protection de vos données personnelles.

5.3. Quelles données personnelles sont recueillies ou traitées lors de votre inscription ?

Nous recueillons et traitons les données personnelles que l'adhérent saisit dans le formulaire d'inscription en ligne. Les données personnelles que nous collectons sont les suivantes :

- Pour la participation à l'opération :
 - Le nom
 - Le prénom
 - Le nom de la société
 - Le numéro de Siret
 - La fonction
 - Le numéro de téléphone
 - L'adresse complète de la société (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
 - L'e-mail

- En cas de réclamation :
 - Le nom
 - Le prénom
 - Le nom de la société
 - Le numéro de Siret
 - La fonction
 - Le numéro de téléphone
 - L'adresse complète de la société (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
 - L'e-mail
 - Le K-bis (en cas de contrôle par nos services de la conformité d'inscription)

Nous ne collectons et traitons aucune donnée sensible sur les adhérents (à savoir aucune donnée ne nous permettant de déduire l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, les données d'affiliation à un syndicat, les données relatives à la santé ou à l'orientation sexuelle). Il est dès lors demandé aux adhérents de ne pas

saisir de telles données lors de leur inscription au programme. Si des données sensibles sont tout de même fournies, l'adhérent accepte que ces données soient traitées conformément aux conditions de cette déclaration de la protection de la vie privée. Enfin il est rappelé que les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la date de fin du programme sont réputées renoncer à leur participation.

5.4. Pourquoi les données sont collectées lors de votre inscription ?

Les données personnelles que les adhérents transmettent sont nécessaires pour permettre le bon déroulement responsable, légitime et efficace du programme. Nous traitons vos données personnelles uniquement pour les besoins suivants :

- Création du compte
- Gestion des envois des cadeaux
- Gestion des réclamations et des contestations
- Détection et lutte contre la fraude

5.5. Quelles sont les conditions de votre consentement ?

En participant au programme, les adhérents acceptent en totalité et en pleine conscience les présentes modalités et autorisent ainsi explicitement la Société organisatrice à traiter les données personnelles qu'ils ont fourni conformément aux conditions de ces modalités et aux règles en vigueur en France régissant par le RGPD dans le but légitime du programme.

L'adhérent exprime son consentement à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel en cochant la case correspondant lors de son inscription au programme.

Si l'adhérent refuse la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel, il est informé qu'il ne pourra pas valider son inscription.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 et au règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 l'adhérent dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, de suppression des données, d'un droit à la portabilité et d'un droit au retrait du consentement, sur demande écrite à l'adresse suivante : Agence 5^{ème} Etage – Boutique Fidélité Le Comptoir des Pros – 2/4 boulevard Jean Jaurès – 45000 ORLEANS ou par email à l'adresse suivante : contact@cinquieme-etage.fr en précisant dans l'objet du mail « Boutique Fidélité Le Comptoir des Pros ».

En cas de difficultés en lien avec la gestion des données personnelles dans le cadre du programme, l'adhérent pourra adresser une réclamation auprès de la CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

A compter de votre demande, vos données personnelles seront supprimées et entraînera la suppression de votre compte adhérent.

5.6. Comment seront traitées les données personnelles collectées dans le cadre du présent programme ?

Seul le responsable du traitement, les prestataires de service et les sous-traitants ont accès aux données à caractère personnel de l'adhérent pour les seuls besoins du programme. L'adhérent est informé que le responsable du traitement, tel que décrit le RGPD, transmettra les données personnelles aux prestataires de service et aux sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du présent programme de fidélité, et seulement dans les cas où cela est strictement nécessaire.

L'adhérent est informé que la société organisatrice pourra être amenée à confier le traitement des données aux partenaires suivants :

- Agence 5^{ème} Etage – 2/4 boulevard Jean Jaurès – 45000 Orléans : pour la gestion partielle ou complète du programme
- La société Les Fromagers Associés 42 RUE RIEUSSEC 78220 VIROFLAY : pour la gestion partielle du programme
- LPV – La grange au doyen – 89510 VERON : pour l'expédition des cadeaux

Les adhérents acceptent en conséquence que les données à caractère personnel qu'ils ont fourni soient transmises aux prestataires et sous-traitants ci-dessus pour le traitement des données dans le cadre du programme. Les sociétés intervenantes tout ou partie dans l'organisation du programme adoptent des mesures de sécurité suffisantes lors du transfert et du traitement des données à caractère personnel de l'adhérent afin d'éviter toute publication ou tout accès aux données transférées non autorisé.

5.7. Quelle la durée de conservation des données personnelles ?

Les données personnelles de l'adhérent obtenues dans le cadre de ce programme seront stockées par les prestataires et sous-traitants pendant toute la durée du programme et pendant une durée maximale de 3 ans après sa dernière connexion. L'ensemble des données seront détruites par les sous-traitants et prestataires, seule la société organisatrice se réserve le droit de conserver à compter de la fin du programme et pour une durée mentionnée dans la politique de confidentialité de la marque, l'ensemble des données récoltées dans le cadre du programme afin de conserver la preuve de votre inscription.

À l'échéance de la période mentionnée ci-dessus, les données de l'adhérent sont entièrement supprimées du système de la société organisatrice sans qu'aucune copie ne soit gardée par le responsable du traitement, le ou les sous-traitants et ses partenaires.

5.8. Conclusion

L'Adhérent exprime son consentement à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel en cochant la case correspondant lors de son adhésion :

« J'accepte les modalités de participation du Programme de fidélité Le Comptoir des Pros et j'autorise la Société Organisatrice à collecter mes nom, prénom, nom de société, numéro de Siret, numéro de téléphone, adresse postale complète de la société et email. Ces données

pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du programme. Ces données seront conservées pendant toute la durée de l'activation du programme »

Ces informations personnelles sont nécessaires à la création du compte de l'adhérent et au traitement et à l'envoi des cadeaux choisis. Dans les cas où cette case ne serait pas cochée, ou les informations demandées non transmises, le professionnel ne pourra adhérer au programme et ne pourra cumuler de points, ni recevoir de cadeaux.

De même, tout adhérent qui exercerait le droit de suppression de ces données le concernant est informé que cette suppression entraînera en conséquence la suppression de son compte adhérent : il perdra alors la totalité des points acquis et ne pourra les échanger contre un ou des articles présentés sur le site.

En cochant cette case, l'adhérent accepte que ses données soient conservées pendant toute la durée nécessaire au traitement de ses commandes et jusqu'à la fin du programme de fidélité.

« Je consens à ce que les données recueillies puissent être transmises et exploitées par la Société Organisatrice à des fins commerciales, de prospection, de communication ou de promotion et puissent être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte. L'ensemble des données personnelles collectées dans le cadre du programme sont conservées jusqu'à la suppression de votre compte sur le site internet ou en cas d'inactivité de celui-ci durant 3 ans à compter de votre dernière connexion au compte. »
En cochant cette case, l'adhérent accepte que ses données soient conservées à des fins de prospection commerciale, pour une durée de 3 ans à compter de sa dernière connexion.

6. Informations des adhérents

Toutes les informations et précisions relatives au Programme Fidélité sont disponibles sur le site Internet www.boutiquefidelite-lecomptoirdespros.fr.

L'adhérent pourra également se tenir informé des actualisations du Programme via les lettres d'information qui sont adressées périodiquement aux adhérents ayant indiqué une adresse e-mail active lors de leur inscription au programme fidélité.

7. Contestation

Le programme et le présent règlement sont soumis au droit français.

Toute contestation ou réclamation relative au Programme de Fidélité devra être adressée à l'adresse suivante : Agence 5^{ème} Etage, 2/4 boulevard Jean Jaurès, 45000, Orléans, et ne sera prise en considération que dans un délai de deux mois à compter de la clôture du Programme de Fidélité.